

RENTABILITÉ AMÉLIORÉE MAIS EXPANSION PRÉCAIRE

Sinistralité améliorée, frais de fonctionnement moins lourds mais encore excessifs, rendement des placements en baisse, telles sont les caractéristiques principales de l'assurance belge au cours de 1994. C'est ce qui ressort des chiffres qui paraîtront prochainement dans le Guide Financier de l'Assurance '96.

Chiffre d'affaires: stagnation en non-vie, forte croissance en vie. Les chiffres globaux du marché, obligeamment communiqués par l'OCA, sont indiqués au tableau 1.

Les chiffres OCA pour 1994 ne sont cependant pas totalement comparables à ceux de 1993. Alors qu'en 1993, ces chiffres recouvraient l'ensemble du marché, ils ne concernent plus en 1994 que les entreprises ayant leur siège social en Belgique ou à l'extérieur de l'Union Européenne et de l'Espace Economique Européen, seules désormais soumises au contrôle national. Ainsi par exemple, une entreprise ayant son siège social en France n'est plus surveillée par l'OCA, contrairement à une entreprise ayant son siège en Suisse ou aux Etats-Unis. La différence est de l'ordre de 20 milliards, dont environ 5 milliards en vie. Pour l'ensemble des entreprises opérant en Belgique, l'accroissement avoisine 20% en vie, 4% en non-vie et 10% au total.

Pour les Top 10 (AG, SMAP, Royale Belge, CGER, ABB, Assubel, AXA, Patriotique, Assurances Populaires, P&V), l'évolution est indiquée au tableau 2. Les Top 10 récoltent ainsi près de 50% de l'encaissement total (soit 65% en vie et 40% en non-vie).



Christian Jaumain: "Une rentabilité moyenne de l'ordre de 6% des cotisations peut à peine être regardée comme une rémunération correcte du risque d'entreprendre. C'est notamment dû à des frais de fonctionnement trop élevés: plus de 35% des cotisations en non-vie et de 20% en vie".

En non-vie, il s'agit bel et bien d'une stagnation. En vie, la forte progression s'explique par l'absence de précompte mobilier sur les produits de type "bon d'assurance" en Individuelle et par la mise au niveau réglementaire des provisions en Groupe. Le plan global, qui limite

Tableau 1 - Le marché belge de l'assurance: encaissement

Année	Vie (Mia)	Non-vie (Mia)	Total (Mia)
1993	139,6	304,1	443,7
1994	164,0	302,9	466,9
Accroissement	+ 17,5%	- 0,4%	+ 5,2%
Corrigé (*)	+ 20%	+ 4%	+ 10%

(Source: OCA)

(*) chiffres estimés

Tableau 2 - Top 10: encaissement

Année	Vie (Mia)	Non-vie (Mia)	Total (Mia)
1993	93,6	124,0	217,6
1994	108,8	129,8	238,6
Accroissement	+ 16,2%	+ 4,7%	+ 9,7%

fortement le développement en groupe, et la précarité du statut fiscal des bons d'assurance ne permettent certainement pas de prévoir le renouvellement prolongé d'une telle progression.

Bilan

Un total bilantaire de 2.400 milliards contre 2.200 milliards en 1993 (+9,5%), dont 60% sont détenus par les Top 10. A titre comparatif, le bilan de l'ensemble du marché belge de l'assurance reste inférieur à celui de chacune des quatre grandes banques belges (G-Banque, CCB, KB, BBL). Le bilan comporte essentiellement, au passif, les fonds propres (11% du total) et les provisions techniques (81%) et, à l'actif, les placements (85%).

Nouveau recul relatif des fonds propres

270 milliards contre 252 milliards en 1993 (+7,5%). La part des fonds propres dans le bilan, qui était passée de 7 à 14% au cours des années 80, diminue pour la cinquième année consécutive pour retomber à 11%. Il est vrai que la part de l'assurance vie, moins exigeante en fonds propres, s'est accrue au cours des dernières années.

Placements: une plus grande efficacité

La tendance à la hausse de la part des obligations se maintient (54% du total). Celle des crédits hypothécaires poursuit sa dégringolade (13% contre 25% au début des années 80). Les actions et participations représentent environ 20% et les immeubles 3%. En même temps, la part des placements dans les actifs générateurs de produits financiers continue sa progression (94%).

Sinistralité en baisse

En non-vie, le ratio S/P (sinistres rapportés aux cotisations), qui était resté stationnaire à 80% au cours des années 1991 et 1992 après l'exercice catastrophique de 1990

(88%), poursuit sa décrue entamée en 1993 (76%). Pour 1994, il semble qu'on puisse enregistrer un ratio de l'ordre de 70%. Le chiffre définitif sera connu lors de la publication du Rapport de l'OCA.

Frais de fonctionnement: baisse continue mais insuffisante

Les commissions poursuivent la baisse entamée il y a quelques années (en 1993: 15% des cotisations en non-vie, 6% en vie). La tendance est la même pour les frais de gestion (en 1993: 23% des cotisations en non-vie, 18% en vie), dont plus de 60% sont les frais de personnel. Pour 1994, on peut s'attendre à une baisse de l'ordre de 0,5% des cotisations pour les commissions et de 1,5% pour les frais de gestion. Cette

baisse est due en grande partie au développement des bons d'assurance et à la progression en Groupe, qui sont moindres consommatrices de frais. Au total cependant, les frais de fonctionnement restent encore trop élevés (plus de 35% des cotisations en non-vie et de 20% en vie par comparaison à la France: 26,3% en non-vie, 9,1% en vie), même si le progrès est sensible au cours des cinq dernières années (-4% des cotisations en non-vie, -10% en vie).

Placements moins rentables

Le rendement des placements, qui était demeuré voisin de 8,5% depuis 1990, tombe à 7,5% en 1994. Ce chiffre tient compte des plus-values réalisées et des amortissements qui,

Guide Financier de l'Assurance 1996

Une information financière claire sur les compagnies d'assurance qui opèrent en Belgique demeure une marchandise rare. La plupart du temps, cette information reste limitée aux données prescrites par la législation en matière de dépôt des comptes de résultats et des bilans annuels des compagnies d'assurance ainsi qu'aux rapports annuels de l'Union Professionnelle des Entreprises d'Assurance (UPEA) et l'Office de Contrôle des Assurances (OCA). Depuis 1991, cette lacune est comblée par le Guide Financier de l'Assurance. L'information qui y est reprise vient en complément des rapports annuels évoqués ci-dessus.

A la base du Guide Financier il y a les comptes annuels tels qu'ils doivent être déposés par les compagnies d'assurance auprès de la Banque Nationale. Sous la plume de Christian Jaumain, professeur à l'UCL, ces comptes ont été restructurés selon des critères plus pertinents. A partir d'une cinquantaine de critères économiques propres à l'entre-

prise, chaque compagnie se voit dessiner son profil personnel. Par ailleurs, le Guide Financier offre la possibilité de comparer, sans peine et avec précision, les compagnies selon seize critères de classement et de les situer ainsi par rapport à leurs principaux concurrents. Et cela au fil des trois derniers exercices. Le Guide Financier '96 décortique et classe ainsi les situations économiques et les performances financières de plus de 180 entreprises d'assurance, de droit belge ou étranger, qui représente 92% du marché.

Le Guide Financier de l'Assurance 1996, qui analyse les chiffres de l'année comptable 1994, est une publication de Kluwer Editorial. Il paraît vers la fin de l'année et coûte 24.000 francs l'exemplaire. Les abonnés paient 20.000 francs. Pour obtenir plus d'informations vous pouvez vous adresser à Gert Baudoncq (tél. 02/719.15.66). Les commandes sont à effectuer auprès de Lucie Goffa (tél. 02/719.15.84, fax 02/719.15.19)

en 1994, interviennent pour plus de 0,5%.

Intérêt garanti + participation bénéficiaire vie loin du rendement des placements

La participation bénéficiaire représente l'intérêt supplémentaire qui s'ajoute à l'intérêt garanti (4,75% moins les chargements pour frais). Depuis 1990, la participation bénéficiaire est restée voisine de 2% en moyenne. Au total, l'intérêt obtenu par les assurés n'a guère dépassé 6% nets de chargements alors que le rendement des placements était, rappelons-le, de 8,5% et, pour 1995, de 7,5%. Que l'intérêt obtenu par les assurés soit amélioré par les avantages fiscaux ne saurait justifier un écart aussi grand, qui trouve son origine dans l'importance des frais de fonctionnement. Rappelons que les chiffres cités ici ne constituent que des moyennes du marché et que la participation bénéficiaire

peut différer sensiblement d'une entreprise à l'autre et selon qu'il s'agit d'assurance vie individuelle ou de groupe.

***Christian Jaumain
Actuaire, Professeur UCL:***

"En vie, la forte progression s'explique par l'absence de précompte mobilier sur les produits de type "bon d'assurance" en Individuelle et par la mise au niveau réglementaire des provisions en Groupe."

Analyse du bénéfice

Comme en 1993, le bénéfice est de l'ordre de 6% des cotisations contre 3 à 4% au cours des trois années

1990-92. Plus du tiers de ce résultat est dû aux plus-values réalisées. Une telle rentabilité peut à peine être regardée comme une rémunération correcte du risque d'entreprendre. La rentabilité d'ensemble des Top 10 est cependant légèrement supérieure (13,2%).

CHRISTIAN JAUMAIN
Actuaire, Professeur UCL